

Élaboration de la loi-cadre biodiversité

*Journée d'information devant les commissaires enquêteurs
6 et 14 juin 2013*



Titre 1er : principes généraux

Des principes généraux seront affirmés :

- veiller au maintien du fonctionnement écologique des écosystèmes, pour assurer leur résilience et la pérennité des services qu'ils rendent
- développer et exploiter la connaissance de la biodiversité et des mécanismes écologiques pour adopter les décisions publiques et privées les plus judicieuses
- mettre en œuvre la convention sur la diversité biologique, notamment à travers un cadre adapté à l'engagement des acteurs français : la stratégie nationale pour la biodiversité



T2 : Gouvernance de la biodiversité

- Création d'un **comité national**, incluant des commissions ouvertes à d'autres acteurs suivant les thématiques
- Inclusion de commissions/groupes/comités actuels non coordonnés entre eux : CNCFS, TVB, SNB, Natura 2000, Zones Humides, ONB, SINP,...
- Avis formels et facultatifs sur tout ce qui touche à la biodiversité terrestre et marine
- Inscription dans la loi du **Conseil national de la protection de la nature** comme instance auprès du Ministre chargée d'apporter une expertise scientifique et technique
- Transformation à terme des Comités régionaux TVB en **comité régionaux biodiversité** en métropole

T3 : Agence de la biodiversité

- Missions : sensibilisation, formation, collecte de données, gestion directe limitée aux parcs naturels marins
- Agence d'animation et d'appui aux opérateurs
- Etablissement public administratif
- Possibilité de créer des filiales et de participer à des GIP (nationaux ou régionaux)
- Organisation territoriale : régionale ou supra régionale voire biogéographique
- Intervention-financement : « mode d'appels à projets » ou de « programmes »

T4 : Accès aux ressources génétiques

- Application du protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages (formation, collections, développement de filière, monétaires,...)
- Consentement et partage des avantages pour les savoirs-traditionnels en Outre-Mer
- Définition des modalités d'accès aux ressources génétiques, des modalités de partage des avantages et du régime de sanctions

T5 : Outils de protection et mesures

- Principes de lisibilité et de simplification pour les espaces protégés
- Amélioration des dispositifs relatifs aux espaces naturels (parcs naturels régionaux, parcs nationaux, réserves naturelles, réserves biologiques en forêt, Natura 2000, milieux aquatiques), création de réserves halieutiques
- Extension de l'observatoire de la consommation des terres agricoles aux espaces naturels et forestiers
- DUP biodiversité, servitudes contractuelles, amélioration des modalités d'intervention des SAFER à des fins environnementales

T6 : Paysage

- Mesures spécifiques à la publicité pour une meilleure préservation des paysages et du cadre de vie dans la continuité de la réforme entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012
- A l'occasion des 20 ans de la loi Paysage : renforcer la politique en faveur des paysages au services des politiques sectorielles d'aménagement du territoire telles que développement des énergies renouvelables, transport, urbanisme, biodiversité, ...
 - > définitions officielles, détermination d'objectifs, mobilisation des acteurs, outils de connaissance et de valorisation des paysages, participation du public, renouvellement des instances nationales, reconnaissance de la profession.